

**DECISION n°1096184  
d'autorisations d'engagement pour la gestion en paiement  
associé par l'ASP des aides de l'agence de l'eau et de leur  
co-financement FEADER pour les mesures SIGC de la  
programmation 2014-2020 dans le cadre du PDR Île-de-France**

**La directrice générale de l'agence de l'eau Seine Normandie,**

- Vu le code de l'environnement notamment son article R. 213-40,
- Vu le 11e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Seine-Normandie,
- Vu la délibération n° CA 19-24 du conseil d'administration de l'agence du 12 juillet 2019 approuvant les modèles de décision d'autorisation d'engagement pour la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'agence et de leur cofinancement FEADER pour les mesures de la programmation 2014-2020,
- Vu la délibération n° CA 16-20 du conseil d'administration de l'agence du 7 juillet 2016 approuvant le modèle de convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'AESN et de leur cofinancement FEADER pour les mesures SIGC de la programmation 2014-2020,
- Vu la convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'AESN et de leur cofinancement FEADER pour les mesures SIGC de la programmation 2014-2020 dans le cadre du PDR Île-de-France signée le 24 mai 2017,
- Vu la délibération n° CA 19-23 du conseil d'administration de l'agence du 12 juillet 2019 relative à la délégation des attributions du conseil à la Directrice générale.

**DÉCIDE :**

## **Article 1 – OBJET**

L'agence de l'eau Seine-Normandie attribue à l'ASP les autorisations d'engagement suivantes pour le PDR Île-de-France et l'année 2021 :

<b>Campagne d'engagement 2021</b>	<b>Répartition indicative de l'enveloppe par durée d'engagement</b>	<b>Part cofinancée</b>	<b>Part Top-Up<sup>1</sup></b>	<b>Montant attribué par l'AESN</b>
MAEC à enjeux localisés	1 an	-	65 034 €	65 034 €
<b>TOTAL</b>	1 an	-	65 034 €	65 034 €

Les montants qui figurent dans ce tableau constituent le maximum de droits à engager pour le compte de l'agence sur les mesures visées. Les montants « part cofinancée » et « part top-up » sont fongibles. Les montants par type de mesure sont fongibles.

Ces montants sont issus d'une pré-instruction réalisée par les DDT de la région Île-de-France correspondant à la liste présentée en annexe 1.

## **Article 2 – MODALITES D'INTERVENTION**

Les modalités d'intervention de l'Agence, conforme au 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'Agence, sont précisées mesures par mesures en annexe 2 (éligibilité, taux de financement et plafonds).

## **Article 3 – MODALITES DE VERSEMENT**

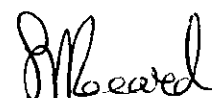
Le versement de la participation de l'Agence s'effectue conformément à la convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'AESN et de leur cofinancement FEADER pour les mesures SIGC de la programmation 2014-2020 dans le cadre du PDR Île-de-France.

## **Article 4 – DUREE DE VALIDITE**

La présente décision prend effet à compter de la date de sa signature, et a une durée de validité de 6 ans.

Date : **14 DEC. 2021**

**La directrice générale  
de l'agence de l'eau Seine-Normandie**



<sup>1</sup> Top-up : sans cofinancement

**Annexe 1 : liste des dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN**

Département	Nom du territoire	Type de mesure	Type de couvert	N° PACAGE	Nom attributaire	surface engagée (en ha)	Montant total (pour la durée de l'engagement)	Montant annuel AESN	Montant total AESN
77	BRIE	MAEC Localisée	Grandes Cultures	77152772	SCEA MORISSEAU- BRANTILLY	187,74	39 701,38 €	39 701,38 €	39 701,38 €
77	FMVY	MAEC Localisée	Grandes Cultures	77002089	Monsieur Xavier DE RYCKE	102,19	21 610,12 €	21 610,12 €	21 610,12 €
77	GATI	MAEC Localisée	Grandes Cultures	77160071	Monsieur Hugo AUGE	17,60	3 721,87 €	3 721,87 €	3 721,87 €
						Total	65 033,37 €	65 033,37 €	65 033,37 €

**Annexe 2 : modalités d'intervention dans le cadre du PDR Île-de-France et l'année 2021**

	Zones éligibles	Taux de cofinancement	Plafond
MAEC à enjeux localisés	Territoires PAEC éligibles aux aides de l'AESN	100%	/